

LETTRE OUVERTE AUX FAVRILOIS

Chère Madame, Cher Monsieur,

Suite à l'affichage du procès verbal du Conseil Municipal réuni le 11 février dernier, nous tenons à apporter des précisions sur le point de l'ordre du jour concernant le renforcement du réseau d'eau potable. En effet, dans un souci de transparence et de lisibilité, il nous semble essentiel de vous communiquer quelques précisions non reportées sur le procès verbal mais évoquées durant la réunion.

Pour résoudre les difficultés rencontrées depuis la mise en service de la production de l'eau par le SITIREP (*Syndicat Intercommunal de travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable de la Région de Courville sur Eure.*) La Lyonnaise des Eaux, délégataire en distribution de l'eau sur notre commune, propose deux solutions : l'une concernant le remplacement total de la canalisation entre l'Eglise et le château d'eau pour un coût exorbitant de 370000 € HT et l'autre l'installation d'un surpresseur pour un montant estimé à 71000 € HT. Nous pensons effectivement qu'il faut retenir la seconde proposition.

Il est précisé dans le procès verbal que seuls les frais de branchement électrique et l'achat d'une parcelle de terrain seraient à la charge de la commune. Ce n'est pas tout à fait exact puisque préalablement les 71000 €HT étaient destinés à des travaux de réfection de 1300 mètres de canalisations. Cela signifie que la Lyonnaise propose d'installer le surpresseur à la place du remplacement des 1300 mètres de tuyaux initialement prévu. Ces travaux resteront donc à financer.

Il est également mentionné dans le Procès verbal que l'abonné ne subirait aucune augmentation de sa facture d'eau, or l'étude fournie par la Lyonnaise des eaux indique une augmentation de 19,49 % du tarif de l'eau (base tarifaire du 27/12/2007 au 31/03/2008), nous tenons évidemment ce document à votre disposition.

Enfin, il nous semble important d'apporter un dernier rectificatif : contrairement à ce qu'il est écrit, nous n'avons pris aucune délibération, et nous n'avons donc pas écarté la proposition de la Lyonnaise des Eaux. Nous souhaitons simplement nous prononcer lorsque nous serons en possession de toutes les informations nécessaires pour délibérer dans les meilleures conditions et prendre une bonne décision.

Sachez que nous sommes pleinement conscients de l'urgence de la situation (nous avons d'ailleurs lancé le débat à plusieurs reprises aux cours des précédents Conseils municipaux). Néanmoins nous pensons qu'il est préférable d'étudier toutes les possibilités techniques pour garantir les meilleures conditions de distribution de l'eau et financières (emprunt, aide et subvention) afin de fournir de l'eau potable aux habitants du Favril à moindre coût.

C'est pourquoi, nous avons demandé lors du Conseil municipal, que l'étude présentée soit complétée par d'autres propositions pour pouvoir comparer et choisir la solution la plus adaptée. Notamment, sur le coût exact de la pose d'un surpresseur, il nous paraît surprenant que le montant des travaux de réfections des canalisations prévus l'année dernière soit identique au coût d'installation du surpresseur !

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il ne nous était pas possible de prendre une décision aussi rapidement que Monsieur Riant l'aurait souhaité, c'est à dire le jour même.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, et nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Christina Blaise
Conseillère Municipale

Marinette Pelleray
Première Adjointe

Ghislaine Ménager
Conseillère Municipale

John Billard
Conseiller Municipal